



Chères citoyennes et chers citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, c'est avec plaisir que je vous livre le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir. Ce document vous présente les faits saillants des rapports financiers et du vérificateur externe. De plus, celui-ci sera diffusé sur le territoire de la municipalité selon les modalités déterminées par le conseil municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité au www.sainte-angele-de-monnoir.ca à l'onglet services municipaux, finance et taxation.

Rapport de la mairesse Exercice financier se terminant le 31 décembre 2025

Faits saillants du rapport financier

Le rapport financier pour l'exercice budgétaire se terminant le 31 décembre 2025 nous indique, au niveau des résultats, des revenus de fonctionnement de 3 054 182 \$ et des charges de 3 229 032 \$ pour un déficit de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales de 174 850 \$. Les éléments de conciliation à des fins fiscales, notamment l'amortissement des immobilisations, le remboursement de la dette à long terme et les affectations aux activités d'investissements nous laisse un excédent de fonctionnement (surplus de l'exercice 2025) de 587 228 \$ ce qui a permis d'affecter un montant de 521 156 \$ au budget 2026 afin de garder le taux de taxes foncières le plus bas possible.

Le surplus accumulé non affecté est de 524 611 \$ au 31 décembre 2025 et servira pour des projets futurs. Le surplus affecté aux services « égout/aqueduc » totalise 218 057 \$ à la fin de l'année 2025.

L'endettement total net à long terme est de 1 927 800 \$, montant similaire à l'année 2024 puisqu'aucun nouveau financement n'a été contracté en 2025.

Rapport du vérificateur externe

Le rapport du vérificateur externe annonce que les états financiers de la Municipalité donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir au 31 décembre 2025 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Conclusion

En 2025, la Municipalité a avancé quelques projets majeurs qui se poursuivent en 2026 et dont la réalisation des travaux est prévue à partir de 2027. Il s'agit de la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable qui sera situé sur le chemin du Vide ainsi que des travaux de remplacement des réseaux d'égout et d'aqueduc et d'aménagement d'une partie de la rue Girard et du chemin de la Grande-Ligne. De plus en 2026, des études sur le rang de la Côte-Double, entre l'intersection du chemin Saint-François et la descente de la Côte-Double, sont débutées afin de déposer une demande d'aide financière pour la réalisation des travaux d'infrastructure. Pour ce qui est du chemin Saint-François, une partie du pavage a été réalisé dernièrement et la suite est prévue pour l'an prochain.

Comme toujours, le conseil municipal a à cœur d'offrir aux citoyennes et citoyens de Sainte-Angèle-de-Monnoir des services de qualité, tout en faisant preuve de rigueur et de responsabilité dans la gestion des fonds publics. C'est dans cette optique que la Municipalité poursuit activement ses démarches afin d'obtenir des subventions pour les projets qui nous tiennent à cœur. Chaque aide financière obtenue représente une occasion de réaliser davantage pour notre communauté, tout en limitant l'impact sur le portefeuille de nos citoyens.

J'aimerais également prendre un moment pour souligner le travail exceptionnel accompli par les membres du conseil municipal ainsi que par l'ensemble du personnel de la Municipalité. Derrière chaque projet qui voit le jour, chaque amélioration apportée et chaque service rendu à la population, il y a un travail souvent discret, mais considérable, fait d'engagement, de collaboration, de disponibilité et d'un profond souci du bien commun. Merci sincèrement à toutes celles et tous ceux qui contribuent, jour après jour, à faire avancer notre municipalité.

Enfin, je vous invite, chères citoyennes et chers citoyens, à continuer de prendre part à la vie municipale. Votre participation, vos idées et vos commentaires enrichissent nos réflexions et nous permettent de bâtir un milieu de vie qui nous ressemble. Que ce soit en assistant aux séances du conseil municipal, en nous écrivant à info@sainte-angele-de-monnoir.ca ou en visionnant les captations disponibles sur le site Internet de la Municipalité, sachez que votre implication fait une réelle différence.

Caroline Channell, mairesse